

PRESENTATION DE LA GUINEE SUR LA GRN

Cas des ressources forestières

Par: Abdoulaye Bella DIALLO

Consultant Indépendant.

Cellulaire: 224.60.57.49.51/224.64.53.15.72

Mail: abdoulayebelladiallo@yahoo.fr

PLAN DE LA PRESENTATION

- I. Méthodologie.
- II. Contexte politique, social et économique de la République de Guinée.
- III. Dimension juridique des RN en Guinée.
- IV. Ressources forestières.
- V. Quelques pratiques des OSC en gestion des ressources forestières.

I. METHODOLOGIE

- Recherche documentaire.
- Rencontres individuelles et/ou groupées avec les principaux acteurs concernées: Ministères (Mines et Géologie, Environnement, Eaux et forets) et OSC (APEK-Agriculture, CEGUIFED, ADAM et ADIFRAT).
- Développement d'études de cas sur les pratiques des OSC en GRN (cas des ressources forestières).

II. CONTEXTE PAYS

La République de Guinée: un pays de l'Afrique Occidentale presque à mi-chemin de l'Equateur et Tropic du Cancer.

- Une population estimée à 9,4 millions d'habitants: 52% féminine et 80% en milieu rural.
- Une superficie de 285.857 Km².
- PIB (MUSD): 2.867,4
- Inflation (en GM): 15% en mars 2010.
- IDH (2009): 170 è/182.
- IPC (2006): 160 è/163.
- Statut ITIE / KIMBERLEY: suspendue à l'ITIE à sa demande, membre actif du Processus KIMBERLEY.

suite...

Un scandale géologique de par son potentiel minier (1/3 des réserves mondiales de bauxite, d'importants gisements de fer, d'or, de diamant, de l'uranium...pétrole).

Le château d'eau de l'Afrique occidentale: trois cours d'eaux internationaux y prennent leurs sources (Sénégal, Niger et Gambie).

Un climat favorable aux cultures: 2 saisons, avec une pluviométrie variant de 1.300 mm à 4.000 mm.

suite...

Contexte politique, social et économique:

- Une instabilité politique: turbulence (124 partis politiques – 24 candidats aux élections du 27 juin 2010) et suspension politique (suite aux évènements du 28 septembre 2008).
- Une trêve sociale teintée de méfiance, une pauvreté généralisée (53% de la population en dessous du seuil de pauvreté) et une société civile émergente.
- Un tableau économique sombre: suspension économique (consécutive au non respect des engagements sur le remboursement de la dette), inflation à deux chiffres (15% en mars 2010) et attentisme.

III. DIMENSION JURIDIQUE DES RN

1. Les Ministères:

- Le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et du Développement durable.
- Le Ministère des Mines et de la Géologie.
- Le Ministère de l'Energie et l'Hydraulique.
- Le Ministère de la Construction de l'Urbanisme et de l'Habitat.

Suite...

2. Les textes législatifs:

- Le code minier de 1995 (Loi L/95/036/CTRN),
- Le code forestier.
- Le code de la protection et de la mise en valeur de l'environnement.
- Le code foncier et domanial et le code de l'eau (Loi L/94/CTRN du 15 février 1994).

suite...

De façon générale, tous ces codes brillent par leur manque d'application réelle sur le terrain.

Et pour causes:

- la méconnaissance des textes législatifs et réglementaires sur les ressources naturelles ;
- le manque de moyens et de contrôle de la part de l'administration pour les faire appliquer ;
- les pratiques corruptives ;
- l'incivisme de la population.
- l'analphabétisme et la pauvreté de la population.

suite...

Sur le code forestier: 132 articles repartis en 4 chapitres :

- Chapitre I [article 1 et 13] : sur la politique forestière qui affirme l'appartenance des forêts dans le bien d'intérêt national et explique les articulations entre les plans forestiers nationaux, régionaux et préfectoraux.
- Chapitre II [article 14 et 15] : sur les institutions forestières (le Ministère en charge des forêts qui doit mettre en œuvre la politique forestière et les dispositions législatives et réglementaires).
- Chapitre III [article 16 et 32] : sur le domaine forestier et le classement (Etat, collectivités, districts et villages, privés et non classé) et le cadastre forestier.

suite...

- Chapitre IV [article 33 et 100] : sur la gestion forestière (contrats de gestion forestière, les permis de gestion, les produits de gestion forestière, les permis de coupe, l'interdiction des feux de brousse, le reboisement, les droits d'usage et le Fonds forestier alimenté par la Loi des finances).
- Chapitre V [article 101 à 129] : sur la police forestière en ce qui concerne la procédure (la police judiciaire et les Agents Forestiers) et les sanctions en cas de violation du code forestier (entre autres : emprisonnement de 1 à 6 ans, amende égale au double de la taxe et d'une confiscation du produit).
- Chapitre VI [article 130 à 132] : sur les dispositions finales sur les textes d'application (chaque fois que besoin est), l'abrogation des dispositions antérieures contraires et l'enregistrement/publication au Journal Officiel de la République comme loi de l'Etat.

suite...

- Les violations observées dans l'application du code forestier sont :
- les coupes clandestines et abusives de bois sans autorisation, parfois sous la complicité des autorités compétentes ;
- les coupes nocturnes ;
- la non reconstitution du couvert végétal (reboisement) ;
- la pratique des feux de brousse ;
- la non perception des redevances.

En raison de ces violations et compte tenu des menaces actuelles (perturbations climatiques) dues aux actions néfastes de l'homme sur la forêt, l'Etat guinéen vient d'interdire la coupe et l'exportation du bois (le vendredi, 28 mai 2010).

IV. RESSOURCES FORESTIERES

- Une contribution marginale du secteur forestier à la formation du PIB est marginale (moins de 4%) malgré son potentiel qui permet de mettre en évidence de grands domaines géographiques : **mangrove, forêt sèche, savane et forêt dense humide.**
- Une diversité des ressources forestières remarquable, quoique soumises à des pressions et menaces diverses : **3.062 espèces de plantes dont 69 espèces endémiques, 41 espèces en danger et 16 espèces menacées.**
- Un engagement de l'Etat affirmée par la définition d'un code forestier reconnaissance la ressource forestière comme bien d'intérêt naturel et définissant les règles du jeu concernant son exploitation, sa reconstitution et sa protection.

V. QUELQUES PRATIQUES DES OSC EN GESTION DES RESSOURCES FORESTIERES

1. **CEGUIFED: Centre Guinéen de Formation et d'Education pour le Développement:**

Action 1: Reboisement (essences forestières et fruitières).

CEGUIFED exécute actuellement un projet dans la préfecture de Fria (dans les CRD de Baguinet, Banguignit et Toromelen).

Les actions de CEGUIFED ont permis de :

- **Formaliser les actes juridiques (actes de session et permis d'exploitation) de 8 domaines communautaires ;**
- **reboiser 8 domaines (102 ha) au sein de ces communautés ;**
- **former en gestion 8 comités de gestion des domaines reboisés ;**
- **élaborer 8 plans d'actions d'environnement villageois (PAEV) qui doivent être intégré pour financement dans les PDL des CRD concernées.**
- **Il a en vu de poursuivre ses actions, par le renforcement des capacités des comités de gestion (alphabétisation) et la diffusion des foyers améliorés.**

suite...

Action 2: la vulgarisation du code minier.

Financement du PROJEG.

Régions minières de Boké et Kindia : 4 CRD (CRD de Missira, Daramagnaky, Sangaredi) et Mambia.

Résultats:

- **la traduction du code minier : avec l'emphase sur les dispositions fiscales et économiques du code minier (article 137, 138, 139, 140 et 142) et sur les domaines de compétences et missions des collectivités locales du code des collectivités locales.**
- **l'organisation des ateliers décentralisés dans les 4 CRD d'intervention sur la diffusion du code minier et du code des collectivités.**

suite...

- **La mise en place et l'animation de 4 plates-formes de concertation dans les 4 CRD d'intervention sur la mobilisation des ressources minières au profit des collectivités.**
- **L'impact de ce projet a été l'instauration du dialogue entre les différentes sociétés minières et les communautés sur le financement des actions de développement local.**

CEGUIFED vient d'obtenir du PROJEG l'accord de financement d'un projet du même genre, dans la Préfecture de Fria.

Dans ces différents projets, CEGUIFED est en consortium avec les structures suivantes : Association des Acteurs pour le Développement Durable (2A2D) et Soutien à la Formation et à la Promotion Rurale en Guinée (SFPR/G).

suite...

2. APEK – Agriculture: Association Pour la Promotion Economique de Kindia – Agriculture.

Action 1: Reboisement.

- **APEK a mis en place 50 plantations à huile (200 ha) dans la Préfecture de Telimele, dans le cadre du Projet d'Appui aux Exploitants Basse-Guinée Nord. Cela, au moyen du financement de micros-projets des organisations paysannes (OP). Les domaines sont attribués aux OSC dans le cadre des relations avec les Collectivités locales de Telimele : Commune urbaine, Santou, Daramagnaky...etc.**
- **Ces plantations permettent de reconstituer le couvert végétal, de renforcer les dynamiques organisationnelles à la base et de favoriser l'exploitation de l'huile de palme, par le développement de débouchés avec la SOGUIPAH (Société Guinéenne de Palmier à Huile).**

suite...

- **APEK-Agriculture est en consortium avec Actions Contre la Faim (Espagne), CA-Guinée 44, Trias-Guinée, le BED (Bureau d'Entraide pour le Développement), le RGTA- DI dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Populations à Faibles Revenus en Zone Urbaine. Sa part dans l'action consiste à former les pépiniéristes endogènes et faire le reboisement de 125.000 plants d'essences forestières et fruitières dans la zone d'intervention (Kindia et Conakry).**

suite...

Action 2: Vulgarisation des Cuisers Economes à Bois (foyers améliorés qui économise le bois à 80% par rapport au foyer traditionnel) de fabrication locale et artisanale :

- APEK-Agriculture est également en Consortium avec CA-Guinée 44, Bolivi INT Sud-Soleil (organisation française) dans le cadre de la diffusion des Cuisers Economes à Bois (CEB) dans la Préfecture de Kindia.
- Le Cuiser est subventionné à 95% (dont coût de fabrication : 135.000 GNF et prix de vente : 35.000 GNF).
- Le Projet d'un coût global de 229.000 euros, pour une durée de deux ans (janvier 2010 – décembre 2011) consiste à vulgariser 2.500 CEB pour réduire l'impact de l'homme sur l'environnement. Cela, par la formation des animatrices, le renforcement des capacités / partenariat avec les entrepreneurs locaux (contractualisation pour la fabrication des CEB) et la formation / mobilisation de 70 Ambassadrices de la Cuisson Ecologique, qui sont des Agents Commerciaux.
- A terme, le projet doit aboutir à la labellisation carbone, grâce au soutien des partenaires financiers (UE, Fondation POWEO, Caisse de Consignation et de Dépôt en France).

suite...

ADAM: Association pour le Développement Agricole de la Mangrove.

Lutte contre la déforestation en zone de mangrove et mise en place d'un dispositif intentionnel de gestion :

ADAM a mis en œuvre en 2008 le Projet d'Appui National de Lutte Contre la Déforestation dans trois CRD (Wonkifong, Tanene et Koba) des Préfectures de Coyah, Dubreka et Boffa et dans six (6) villages (Folon, Yeliya, Sonkoulou, Fanyekhoure, Kindiady Balessoury et l'île Kito) en partenariat avec le FENU.

Les études d'avant projet avaient montré un impact de l'homme sur l'exploitation des ressources de la Mangrove dans ces localités.

Resultats:

- **l'élaboration d'un diagnostic participatif qui avait montré, entre autres, des problèmes de dégradation de la mangrove due à l'exploitation, le manque de concertations à la base pour la gestion de la mangrove ;**
- **l'élaboration de plans opérationnels 2009 comprenant les actions de reboisement et d'érection des comités de gestion des mangroves.**

Fin

- **La réalisation d'actions pilotes : reboisement de 25 ha de mangrove (espèce Rhizophora) et la mise en défens de zones de frayère et des bandes de protection au niveau des rizières.**
- **Les impacts ont été entre autres la prise de conscience par les communautés des problèmes environnementaux liés à l'exploitation abusive de la mangrove. Les comités de gestion ont fonctionné à merveille pour la restauration de la mangrove et le suivi des coupes de bois.**
- **Le projet a permis aussi de transférer des connaissances sur les techniques de reboisement de la mangrove : ramassage, mise en pépinière, planting et suivi.**
- **Au vu des résultats, ADAM a réalisé les mêmes actions (reboisement de 9 ha) dans 5 villages (Folon, Yeliya, Sonkoulo, Fanyekhoure, Kindiady-Bakessoury) des CRD de Wonkifong, Tanene et Koba, en partenariat avec IMAO (Initiative de Mangrove en Afrique de l'Ouest).**